



Les niveaux de vie en 2015

En 2015, en France, le niveau de vie médian de la population s'élève à 20 300 euros annuels, soit un montant légèrement plus élevé que celui de 2014 en euros constants. Dans le haut de la distribution, les niveaux de vie repartent à la hausse après plusieurs années de baisse, l'augmentation étant particulièrement marquée pour les plus aisés. Dans le bas de la distribution, les niveaux de vie stagnent à l'exception du premier décile dont l'augmentation compense le léger repli de l'année précédente. En 2015, les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 860 euros. Les 10 % les plus aisées ont un niveau de vie au moins 3,5 fois supérieur, au-delà de 37 510 euros. Après une forte baisse en 2013, les inégalités globales, mesurées par l'indice de Gini, restent stables depuis 2014.

Le seuil de pauvreté monétaire, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 015 euros mensuels. La pauvreté ainsi définie touche 14,2 % de la population, proportion stable par rapport à 2014 ; cependant, l'intensité de la pauvreté diminue.

La situation vis-à-vis de la pauvreté est très liée au statut d'activité. En 2015, 37,6 % des chômeurs vivent au-dessous du seuil de pauvreté contre 6,5 % des salariés. Pour les actifs, occupés ou au chômage, le taux de pauvreté varie fortement selon la catégorie socioprofessionnelle : 15,3 % des ouvriers sont pauvres selon l'approche monétaire contre 3,1 % des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Julie Argouarc'h, Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts, division Revenus et patrimoine des ménages, Insee

En 2015, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, le niveau de vie médian (*définitions*) des personnes vivant dans un ménage (*sources et définitions*) de France métropolitaine est de 20 300 euros, soit 1 692 euros par mois. Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant moins et la seconde ayant plus. Pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, ce montant correspond à un revenu disponible (*définitions*) de 42 630 euros par an, soit 3 553 euros par mois.

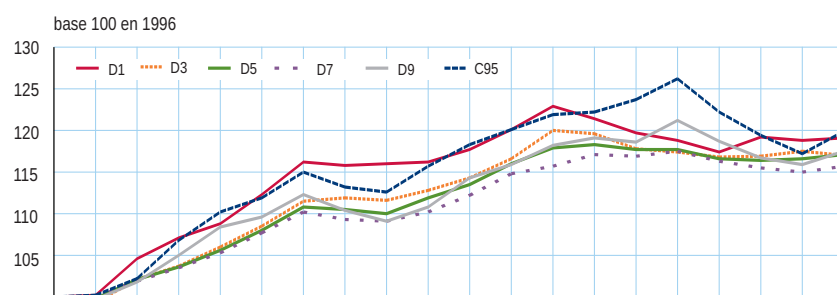
En 2015, le niveau de vie médian (D5) est en hausse de 0,4 % en euros constants (*figure 1*). Cette augmentation de faible ampleur ne remet pas en cause le constat de longue stagnation du niveau de vie médian depuis 2008, après la progression soutenue d'avant la crise. Il reste notamment toujours en deçà du niveau de 2008.

Le niveau de vie des plus aisés repart à la hausse

De 2012 à 2014, le niveau de vie des personnes les plus aisées a diminué

fortement tandis qu'il s'est stabilisé dans le reste de la distribution. En 2015, le niveau de vie des 10 % de personnes les plus aisées repart à la hausse : le neuvième décile (D9) et le 95^e centile (C95) augmentent

1 Évolution de quelques quantiles de niveau de vie entre 1996 et 2015



1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015

Lecture : les déciles D1 à D9 partagent la population en dix : 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D1, 20 % à D2, etc. Le vingtile C95 est le niveau de vie plancher des 5 % de personnes les plus aisées. En 2015, le niveau de vie médian (D5) augmente de 0,4 %.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2015.

significativement (respectivement + 1,4 % et + 2,3 %), leurs niveaux restant toutefois inférieurs de 3 % à 5 % à leurs pics de 2011. Cette inversion de tendance peut s'expliquer par le dynamisme des salaires et des pensions dans le haut de la distribution en 2015. Plus généralement, les niveaux de vie supérieurs à la médiane sont en hausse en 2015, après avoir baissé l'année précédente. L'augmentation est de plus en plus marquée à mesure que le niveau de vie s'élève (de + 0,6 % pour les septième et huitième déciles à + 2,3 % pour le 95^e centile).

Dans le bas de la distribution, les niveaux de vie stagnent en 2015 à l'exception du premier décile, dont l'augmentation de 0,3 % compense le léger repli de l'année précédente (après réestimation, cf. encadré). Cette augmentation s'explique essentiellement par des hausses de prestations sociales (prestations familiales, allocations logement et minima sociaux), sachant que ces dernières représentent la moitié du revenu disponible des ménages les plus modestes (au-dessous du premier décile). Ces hausses de prestations sociales résultent en partie de mesures de 2015 ciblées sur les populations les plus fragiles : majoration de 9 % du complément familial versé aux familles nombreuses les moins aisées, revalorisation de l'allocation de soutien familial réservée aux parents isolés ne percevant pas de pension alimentaire, et nouvelle revalorisation de 2 % du revenu de solidarité active (RSA). Les personnes vivant dans les 10 % de ménages au niveau de vie immédiatement supérieur sont aussi en grande partie concernées par ces mesures. Cependant, leur niveau de vie tend à stagner, les hausses de prestations sociales étant en moyenne compensées par une baisse des revenus salariaux.

Comme en 2014, les indicateurs d'inégalités sont quasiment stables

En 2015, les principaux indicateurs d'inégalités sont stables ou suggèrent une faible hausse des inégalités, les niveaux de vie augmentant davantage dans le haut de la distribution que dans le bas. Ainsi, l'indice de Gini (*définitions*) s'accroît de 0,3 point de pourcentage (de 0,289 en 2014 à 0,292 en 2015) après être resté stable en 2014. L'indice demeure cependant inférieur aux niveaux atteints dans les années 2010 à 2012 (où il était au-dessus de 0,300). La hausse de l'indice de Gini en 2015 n'est du reste pas significative d'un point de vue statistique, c'est-à-dire si l'on prend en compte l'incertitude inhérente à l'utilisation d'une enquête par sondage. Le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % les plus modestes est stable à 4,4. Enfin, le rapport entre le neuvième décile, niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés, et le premier décile, plafond des 10 % les plus modestes, se maintient à 3,5 (*figure 2*).

Le taux de pauvreté est de 14,2 % en 2015

En 2015, 8,9 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire (*définitions*), qui s'élève à 1 015 euros par mois (*figure 3*). À titre de comparaison, pour une personne seule, le socle du RSA s'élève à 514 euros au 1^{er} janvier, puis 524 euros au 1^{er} septembre, et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) à 800 euros (au 1^{er} avril), sachant que d'autres prestations complètent souvent le revenu disponible de ces allocataires. Ainsi, en 2015, 66,2 % des ménages bénéficiaires du RSA socle vivent au-dessous du seuil de pauvreté (+ 0,3 point en un an) et 42,0 % des ménages qui perçoivent le minimum vieillesse (+ 0,3 point).

Le taux de pauvreté monétaire (*définitions*) s'élève en 2015 à 14,2 % de la population, légèrement supérieur à celui de 2014

(14,0 %). L'écart n'étant pas significatif d'un point de vue statistique, on ne peut néanmoins pas conclure à une hausse du taux de pauvreté en 2015. Tout comme l'évolution de l'indice de Gini, ce résultat confirme celui de l'estimation avancée du taux de pauvreté réalisée en décembre 2016 (*bibliographie*).

On observe dans le même temps une hausse contenue du niveau de vie médian des personnes pauvres (+ 1,0 % au seuil de 60 % et + 2,2 % au seuil de 50 %). Il atteint 815 euros par mois au seuil de 60 % en 2015 (contre 807 euros en 2014 en euros constants), en progression depuis 2012.

Le fait notable de l'année 2015 est la diminution de l'intensité de la pauvreté (*définitions*) : elle baisse de 0,5 point au seuil de 60 % et de 1,4 point au seuil de 50 %. Dans les deux cas, le niveau de vie médian des personnes pauvres augmente en effet davantage que le

2 Niveaux de vie annuels et indicateurs d'inégalités de 1996 à 2015

	1996	2002	2008	2010	2010*	2011	2012	2012**	2013	2014	2015
Seuils de niveau de vie (en milliers d'euros 2015)											
Niveau de vie médian (D5)	17,3	19,2	20,4	20,4	20,2	20,2	20,0	20,2	20,2	20,2	20,3
Premier décile de niveau de vie (D1)	9,2	10,7	11,3	11,0	11,0	10,9	10,8	10,7	10,9	10,8	10,9
Neuvième décile de niveau de vie (D9)	32,2	36,3	38,1	38,3	37,9	38,7	38,0	37,9	37,2	37,0	37,5
Rapports interdéciles											
D9/D1	3,5	3,4	3,4	3,5	3,5	3,6	3,5	3,5	3,4	3,4	3,5
D9/D5	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8
D5/D1	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Masses de niveau de vie détenues											
S20 (en %)	9,0	9,3	9,0	8,7	8,7	8,6	8,6	8,5	8,8	8,8	8,8
S50 (en %)	31,0	31,1	30,9	30,2	30,1	29,8	30,0	30,1	30,8	30,8	30,6
S80 (en %)	63,0	62,3	61,6	61,0	60,7	60,5	60,8	60,9	62,0	62,0	61,7
(100-S80)/S20	4,1	4,1	4,3	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,3	4,3	4,4
Indice de Gini	0,279	0,281	0,289	0,299	0,303	0,306	0,303	0,302	0,288	0,289	0,292

* De 2011 à 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2009-10. Une nouvelle version du millésime 2010 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2009-10, afin de pouvoir apprécier les évolutions entre 2010 et 2011 à méthode constante.

** Cette série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013. De plus, une nouvelle version réropolée des millésimes 2012, 2013 et 2014 a été produite avec l'enquête Patrimoine 2014-15 (*encadré*).

Lecture : les 20 % de personnes les plus modestes (S20) disposent en 2015 de 8,8 % de la somme des revenus disponibles (*définitions*) par unité de consommation (UC), les 20 % les plus aisés perçoivent 38,3 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80), soit 4,4 fois plus.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux réropolées de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2015.

3 Indicateurs de pauvreté

	2010	2012	2012*	2013	2014	2015
Seuil à 60 % de la médiane						
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 520	8 540	8 760	8 563	8 732	8 875
Taux de pauvreté (en %)	14,0	13,9	14,2	13,8	14,0	14,2
Seuil de pauvreté (euros 2015/mois)	1 011	1 001	1 010	1 008	1 010	1 015
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2015/mois)	819	795	794	807	807	815
Intensité de la pauvreté (en %)	19,0	20,5	21,4	20,0	20,1	19,6
Seuil à 50 % de la médiane						
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 677	4 977	5 231	4 917	4 964	5 020
Taux de pauvreté (en %)	7,7	8,1	8,5	7,9	8,0	8,0
Seuil de pauvreté (euros 2015/mois)	843	834	842	840	842	846
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2015/mois)	694	681	683	696	690	705
Intensité de la pauvreté (en %)	17,7	18,3	18,8	17,2	18,0	16,6

* Voir note ** de la *figure 2*.

Lecture : en 2015, 14,2 % de la population vit avec un niveau de vie au-dessous du seuil de pauvreté (taux de pauvreté). La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 815 euros par mois, soit 19,6 % de moins que le seuil de pauvreté (intensité de la pauvreté).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2010 à 2015.

seuil de pauvreté. C'est, en partie, la conséquence des mesures sociales ciblées sur les personnes pauvres évoquées précédemment. Par ailleurs, la structure de la population pauvre est à peu près inchangée (figure 4).

Le niveau de vie s'améliore pour les actifs occupés et se dégrade pour les chômeurs

En 2015, le taux de pauvreté des actifs occupés reste stable, mais leur niveau de vie médian augmente de 0,9 % en euros constants. L'augmentation est plus forte pour les indépendants (+ 1,5 %) que pour les salariés (+ 0,8 %). La situation des indépendants s'améliore donc après deux années de détérioration, comme en témoigne également la baisse de 1,4 point de leur taux de pauvreté (de 18,7 % à 17,3 %). Elle ne compense toutefois pas les fortes hausses de 2013 et 2014 (+ 2,6 points sur deux ans) : le risque de pauvreté reste bien plus élevé pour les travailleurs indépendants dans leur ensemble que pour les salariés, dont 6,5 % vivent sous le seuil de pauvreté.

Le niveau de vie médian des retraités augmente de 1,0 % en 2015. En effet, alors que la proportion de retraités dans la population est stable, les pensions de retraites versées sont en hausse (près de 1 % en moyenne), du fait principalement du remplacement des générations anciennes de retraités par des générations avec de meilleurs niveaux de retraite (« effet de noria »). Cela n'a toutefois pas d'incidence sur le taux de pauvreté, qui se stabilise à 7,3 % après avoir baissé depuis 2010.

À l'inverse, le niveau de vie médian des autres inactifs baisse de 2,3 % pour atteindre 15 260 euros en 2015, soit un niveau légèrement supérieur au seuil du deuxième décile pour la population générale. Leur taux de pauvreté est très élevé (32,1 %), en particulier celui des autres inactifs hors étudiants, égal à celui des chômeurs.

Enfin, le niveau de vie médian des chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) se replie de 1,2 %. Cela s'explique par une augmentation du nombre de chômeurs auparavant ouvriers (+ 2 %) ou n'ayant jamais travaillé (+ 1 %) alors que l'effectif diminue pour les chômeurs issus de professions mieux rémunérées (- 2 % de cadres et professions intermédiaires). Il en résulte une baisse notable des montants d'allocations chômage perçues (- 2,5 % en moyenne par rapport à l'année 2014). Cette évolution de la population des chômeurs ne conduit pas à une hausse significative de leur taux de pauvreté global. Mais celui-ci reste très important : 37,6 % des personnes au chômage sont pauvres contre moins de 8 % des actifs occupés.

Le taux de pauvreté des ouvriers augmente en 2015 et celui des commerçants baisse

Le niveau de vie des actifs et leur situation vis-à-vis de la pauvreté monétaire varient

4 Niveau de vie et taux de pauvreté selon le statut d'activité

	2014*				2015			
	Répartition de la population (%)	Niveau de vie médian (euros 2015)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Répartition de la population (%)	Niveau de vie médian (euros 2015)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)
Actifs de 18 ans ou plus	45,5	21 580	3 074	10,8	45,3	21 790	3 079	10,8
Actifs occupés	40,8	22 310	1 974	7,8	40,7	22 500	1 987	7,8
Salariés	36,1	22 310	1 423	6,3	36,0	22 490	1 475	6,5
Indépendants	4,7	22 340	551	18,7	4,7	22 680	512	17,3
Chômeurs	4,7	14 230	1 100	37,3	4,6	14 060	1 092	37,6
Inactifs de 18 ans ou plus	32,0	19 510	2 885	14,4	32,3	19 560	3 005	14,9
Retraités	22,3	20 880	1 000	7,2	22,4	21 080	1 028	7,3
Autres inactifs (dont étudiants)	9,7	15 620	1 885	30,9	9,9	15 260	1 977	32,1
Enfants de moins de 18 ans	22,5	18 330	2 773	19,8	22,4	18 370	2 791	19,9
Ensemble de la population	100,0	20 210	8 732	14,0	100,0	20 300	8 875	14,2

* série rétropolée avec l'enquête Patrimoine 2014-15 (encadré).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2014 et 2015.

5 Niveau de vie et taux de pauvreté des adultes actifs ayant déjà travaillé selon la catégorie socioprofessionnelle

	2014*				2015			
	Répartition de la population (%)	Niveau de vie médian (euros 2015)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Répartition de la population (%)	Niveau de vie médian (euros 2015)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,9	19 290	528	23,7	7,7	20 070	480	22,0
Cadres	16,6	32 380	155	3,3	17,0	32 780	150	3,1
Professions intermédiaires	25,2	23 810	354	5,0	25,1	23 920	373	5,3
Employés	28,9	19 370	1 004	12,3	28,5	19 480	958	11,9
Ouvriers	21,4	18 520	876	14,4	21,7	18 450	936	15,3
Ensemble	100,0	21 660	2 917	10,4	100,0	21 890	2 897	10,3

* série rétropolée avec l'enquête Patrimoine 2014-15 (encadré).

Champ : France métropolitaine, actifs de 18 ans ou plus ayant déjà travaillé, vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2014 et 2015.

aussi selon leur catégorie socioprofessionnelle (définie uniquement pour les actifs ayant déjà travaillé). Avec 18 450 euros en 2015, les ouvriers ont le niveau de vie médian le plus faible (figure 5) ; il représente 56 % du niveau de vie médian des cadres et professions intellectuelles supérieures. De même, 15,3 % des ouvriers sont pauvres contre 5,3 % des professions intermédiaires (techniciens, commerciaux, instituteurs, infirmiers...) et 3,1 % des cadres et professions intellectuelles supérieures (y compris professions libérales). Les travailleurs indépendants ont un niveau de vie médian proche de celui de la population générale, mais l'emploi non salarié concerne un large éventail de professions et de rémunérations. Les chefs d'entreprises et les professions libérales, qui représentent 20 % des indépendants, ont un niveau de vie médian supérieur au neuvième décile. Leur situation contraste fortement avec celle des agriculteurs et des artisans, qui représentent 40 % des indépendants et dont le niveau de vie médian est proche de celui des ouvriers. Ces deux catégories se caractérisent aussi par un taux de pauvreté particulièrement élevé, qui dépasse 20 % pour les artisans et 25 % pour les agriculteurs. L'amélioration de la situation des indépendants observée entre 2014 et 2015 ne

concerne d'ailleurs pas toutes les professions, mais plus particulièrement les commerçants.

Une partie des écarts de niveau de vie entre catégories socioprofessionnelles s'explique par un risque de chômage différent : en 2015, le taux de chômage est inférieur à 6 % pour les professions intermédiaires, les cadres et professions intellectuelles supérieures et les non-salariés, mais atteint 10 % pour les employés et un peu plus de 15 % pour les ouvriers. La hausse du taux de pauvreté des ouvriers de 0,9 point s'expliquerait en partie par une augmentation de leur taux de chômage et en partie par une baisse du revenu salarial moyen des ouvriers ayant un emploi. ■

Sources

Les statistiques présentées ici sont tirées des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) rétropolées de 1996 à 2004 et des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015. En 2015, l'enquête s'appuie sur un échantillon représentatif d'environ 50 000 ménages de France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi de l'Insee, sur leurs déclarations fiscales, ainsi que sur les prestations sociales qu'ils ont perçues. Le champ

retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc notamment les personnes résidant en institution ainsi que les personnes sans domicile et recouvre une population de 62,6 millions de personnes fin 2015. Le délai de mise à disposition de l'ERFS (21 mois) a conduit l'Insee à expérimenter depuis deux ans la production d'indicateurs précoces sur la pauvreté et les inégalités ; ils sont obtenus près d'un an avant, par micro-simulation à partir de l'ERFS de l'an passé.

Définitions

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu et les autres n'ont rien).

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles ou dans des communautés.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Le niveau de vie **médian**, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés, qui sont ici imputés (produits

Passage à l'enquête Patrimoine 2014-15 pour l'estimation des revenus financiers

Certains revenus financiers sont absents de la déclaration de revenus (notamment les livrets exonérés, tels le livret A) ou mal appréhendés (l'assurance-vie, par exemple). Aussi, dans l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), une partie des revenus financiers est imputée à partir des données provenant de l'enquête Patrimoine de l'Insee. Dans les ERFS de 2011 à 2014, ces revenus étaient imputés à partir de l'enquête Patrimoine 2009-10. Pour l'ERFS 2015, l'imputation s'appuie sur l'enquête Patrimoine 2014-15, dont les informations plus récentes permettent une meilleure cohérence avec les portefeuilles actuels de produits financiers détenus par les ménages. La méthode d'imputation a été revue afin d'intégrer les améliorations de l'enquête Patrimoine. Notamment, les montants d'actifs déclarés par les ménages sont plus fiables, désormais recueillis directement et non plus sous forme d'intervalles. Cela engendre une estimation des revenus financiers plus proche de la réalité, en particulier pour l'assurance-vie.

Une nouvelle version des ERFS 2012, 2013 et 2014 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2014-15, afin de pouvoir apprécier les évolutions depuis 2012 à méthode constante. Cela conduit à de légères révisions des résultats publiés en septembre 2016 sur les niveaux de vie en 2014. En particulier, l'indice de Gini est révisé à la baisse, de 0,293 à 0,289, du fait d'une moindre dispersion des revenus financiers. De même, la stagnation du premier décile entre 2013 et 2014 (-0,2 %) est révisée en une légère baisse (-0,3 %). En revanche, les autres déciles, les taux de pauvreté et les seuils correspondants (50 % et 60 %) restent quasiment inchangés : le niveau de vie médian est plus élevé de 0,3 % et les taux de pauvreté à 50 % et 60 % ne varient que de 0,1 point.

d'assurance-vie, livrets exonérés, plans d'épargne en actions, livrets d'épargne populaire, comptes épargne logement, plans épargne logement), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi. Tous ces revenus sont nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée, contribution à la réduction de la dette sociale et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est moins étendu (notamment : pas de loyer imputé aux ménages propriétaires occupants).

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. C'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian qui est privilégié en Europe. Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 1 015 euros par mois en France métropolitaine en 2015.

Intensité de la pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le

niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Bibliographie

- André M. et *alii*, « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2015 opèrent une légère redistribution des 30 % les plus aisés vers le reste de la population », in « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2016.
- Argouarc'h J. et Boiron A., « Les niveaux de vie en 2014 », *Insee Première* n° 1614, septembre 2016.
- Beck S. et Vidalenc J., « Une photographie du marché du travail en 2015 : Le chômage se stabilise, mais les chômeurs de longue durée restent nombreux », *Insee Première* n° 1602, juin 2016.
- Ferrante A. et *alii*, « Entre 2010 et 2015, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement », *Insee Première* n° 1621, novembre 2016.
- Schmitt K. et Sicsic M., « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités », *Insee focus* n° 70, décembre 2016.
- « Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014 et séries longues », *Insee résultats*, septembre 2017.
- « Les retraités et les retraites - édition 2017 », *Panoramas de la Drees*, mai 2017.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, C. Lesdos-
Cauhapé, V. Quénechdu, H. Valdelièvre
Maquette : RPV
Impression : Jouve
Code Sage IP171665
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2017

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

